

LE PETIT PROVENÇAL

Journal Quotidien d'Union Nationale

N° 14.635 - QUARANTE-DEUXIÈME ANNÉE - VENDREDI 2 MARS 1917

LE NUMÉRO 5 CENTIMES

75, Rue de la Darse, 75 - Marseille

ABONNEMENTS
Marseille, Bouches-du-Rhône, Var, Vaucluse, Gard 6 Mois 6 fr. 00 1 An 12 fr. 00
Autres départements et l'Algérie 6 fr. 25 1 An 12 fr. 50
Étranger (Union postale) 6 fr. 50 1 An 13 fr. 00
Les abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois
Ils sont remis à l'Administration du Journal et dans tous les Bureaux de Poste

ANNONCES
Annonces Annonces, à la ligne : 1 fr. - Réclamations : 2,75 - Faits divers : 1 fr.
Après Chronique Locale, la ligne : 5 fr. - Chronique Locale : 10 fr.
Les insertions sont exclusivement reçues
A Marseille : chez M. G. Allard, 31, rue Pavillon, et dans nos bureaux
A Paris : à l'agence Hélyas, 8, place de la Bourse, pour la publicité extra-régionale

La Seconde Épreuve

Le Rochester est arrivé à bon port tout comme l'avait fait l'Orléans. Cette seconde épreuve confirme donc la leçon de la précédente. Elle prouve que, tandis que le chancelier de l'Empire d'Allemagne multiplie ses appels au pied à la tribune du Reichstag, les pirates-assassins de la marine boche n'ont pas à lancer leurs torpilles contre les navires américains.

M. de Bethmann-Hollweg hurle furieusement que l'Allemagne ne reculera pas et toute la presse d'outre-Rhin fait écho à ses véhémentes paroles. Nous ne savons pas comment l'Allemagne se comportera dans l'avenir et l'égard de la grande République américaine. Mais le monde entier peut constater que, jusqu'à présent, elle n'a pas osé mettre ses menaces à exécution.

Le Rationnement du Pain

Les explications du rapporteur de la Commission d'Agriculture. — La carte de pain est inévitable. — Les compensations de poids à la boulangerie.

Paris, 1^{er} Mars.
M. Victor Boret, député de la Vienne, rapporteur de la Commission d'Agriculture, nous a exposé ainsi les graves problèmes qui militent en faveur du rationnement du pain et de l'adoption de la nouvelle carte.

943^e JOUR DE GUERRE

ou aux conditions climatiques. Nous avons pris des mesures pour que l'univers entier puisse bientôt se rendre compte que nous sommes décidés à tout et qu'il ne saurait être question d'égards pour personne. En somme, les Boches s'accusaient par avance de ne pas pouvoir assurer la destruction de tous les bateaux qui traverseraient les zones dangereuses. Et ils enjambèrent que personne ne mit en doute leur volonté de tout détruire.

A en croire cette note, Orléans et le Rochester ne devraient donc leur salut qu'au hasard. Étrange hasard tout de même que celui-là ! Les deux navires américains étaient en effet partis au grand jour : les journaux des deux mondes avaient longuement annoncé le double départ en faisant connaître la route qui allait être suivie. Il n'y avait eu en l'espèce aucune sorte de ruse en vue de dépister les brigands de la mer. Il n'y avait eu aucun maquillage, puisque les couleurs américaines marquaient ostensiblement les deux bateaux. Et cependant, les pirates-assassins n'ont pas agi ! C'est évidemment qu'on leur avait donné l'ordre de ne pas commettre le criminel attentat d'où aurait pu surgir la guerre avec les États-Unis.

Préant la parole à son tour au Reichstag, M. Zimmermann, sous-secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères et signataire du mémoire proclamant la guerre sous-marine illimitée, a tenu le même langage que M. de Bethmann-Hollweg. « On ne reviendra pas en arrière ! Mais, pour le moment, on a le droit de remarquer que l'Allemagne ne brave la grande République américaine que dans les discours de ses hommes d'Etat et dans les articles de ses journaux. Cela n'est point suffisant pour l'autoriser à dire qu'elle ne recule pas.

PROPOS DE GUERRE

Le Respect de la Maternité

Je ne sais plus quel personnage, député ou journaliste, proposait l'autre jour, à propos de la déportation, que les soldats fissent le salut dans la rue à toutes les femmes enceintes. Encore que partant d'un excellent fond l'idée est un peu excessive. Si l'on interrogeait les intéressés, je doute fort qu'elles approuveraient cette marque un peu trop insistante de respect de la maternité. Mais elles n'en profiteraient certainement pas, car elles ne seraient pas de la déportation de la part des fonctionnaires avec qui leur position les met quelquefois en relation.

Sur le Front britannique

L'évacuation de Gommecourt et le recul des Allemands

Londres, 1^{er} Mars.
Le correspondant de l'agence Reuters sur le front britannique écrit le 25 février :
L'évacuation par les Allemands du village de Gommecourt est particulièrement intéressante, car elle marque l'extension vers le Nord du mouvement rétrograde de l'ennemi. Lundi soir, une forte patrouille anglaise est allée reconnaître les ruines du village ; elle est retournée vers la ligne méridionale des sentinelles qui ouvrent le feu.

LA GUERRE

Les Anglais poursuivent leur avance sur l'Ancre

Le Conflit germano-américain s'aggrave chaque jour

Paris, 1^{er} Mars.
Le général portugais Tamagnani de Alreu a été reçu par M. Poincaré, par le général Lyautey et par M. Albert Besnard. Il a assisté à un déjeuner offert en son honneur par le ministre du Portugal à Paris, M. Cluzel, et auquel étaient présents le général Dupret, l'attaché militaire de l'ambassade d'Angleterre.

LA SITUATION

De notre correspondant particulier

Paris, 1^{er} Mars.
Le recul des Allemands sur l'Ancre continue et les communiqués de nos ennemis font toujours le silence sur ces événements, ce qui est bizarre. On en arrive à se poser la question dans les milieux les plus sérieux d'un mouvement plus large par lequel l'ennemi voudrait recouvrer son front, ce qui lui permettrait de disposer de réserves plus importantes.

LA GUERRE

« Le Rochester » est arrivé

Bordeaux, 1^{er} Mars.
Le paquebot « Rochester » est entré en Gironde.

LA GUERRE

Le trafic maritime britannique est normal

Londres, 1^{er} Mars.
Au 25 février, le mouvement des vapeurs britanniques, non compris les bateaux pêcheurs et les bateaux locaux, a été de 2,350 arrivées et de 2,261 départs.

LA GUERRE

Le Conflit germano-américain

Londres, 1^{er} Mars.
Au cours d'une allocution prononcée à New Jersey, M. Taft a déclaré qu'il était extrêmement difficile d'imaginer comment la guerre pourrait être écartée, à moins que l'attitude de l'Allemagne ne subisse une modification complète. Il a ajouté que le président Wilson comptait fermement se voir attribuer par le Sénat les crédits et l'autorité dont il a besoin dans les circonstances actuelles.

LA GUERRE

Les Anglais poursuivent leur avance sur l'Ancre

Le Conflit germano-américain s'aggrave chaque jour

Paris, 1^{er} Mars.
Le général portugais Tamagnani de Alreu a été reçu par M. Poincaré, par le général Lyautey et par M. Albert Besnard. Il a assisté à un déjeuner offert en son honneur par le ministre du Portugal à Paris, M. Cluzel, et auquel étaient présents le général Dupret, l'attaché militaire de l'ambassade d'Angleterre.

LA GUERRE

« Le Rochester » est arrivé

Bordeaux, 1^{er} Mars.
Le paquebot « Rochester » est entré en Gironde.

LA GUERRE

Le trafic maritime britannique est normal

Londres, 1^{er} Mars.
Au 25 février, le mouvement des vapeurs britanniques, non compris les bateaux pêcheurs et les bateaux locaux, a été de 2,350 arrivées et de 2,261 départs.

LA GUERRE

Le Conflit germano-américain

Londres, 1^{er} Mars.
Au cours d'une allocution prononcée à New Jersey, M. Taft a déclaré qu'il était extrêmement difficile d'imaginer comment la guerre pourrait être écartée, à moins que l'attitude de l'Allemagne ne subisse une modification complète. Il a ajouté que le président Wilson comptait fermement se voir attribuer par le Sénat les crédits et l'autorité dont il a besoin dans les circonstances actuelles.

LA PETITE MAGG

DEUXIÈME PARTIE
L'Attentat du Métro
— Devinez un peu ce que prétend être la personne avec qui je suis en communication ?
— Eh bien, c'est du culot !
— Comment ?
— De l'aplomb, veut-il dire, de l'aplomb ! Puis, venant à l'air couronné, il ajoutait :
— Je serais curieux de savoir qui est-ce qui se permet de me passer pour moi ?
— Ce doit être quelqu'un de votre cabinet.
— Ah ! si j'en étais sûr ! Je flanquerais tout mon personnel à la porte demain matin. Je suis bon garçon, mais je n'aime pas ces manières-là.
— Je comprends cela... Mais, j'y songe, peut-être reconnaîtrez-vous la voix de la personne qui vient de me parler...

Un indice favorable aux Alliés

Londres, 1^{er} Mars.
Le colonel Repington écrit dans le Times :
Quelle que soit la raison immédiate de l'abandon par les Allemands d'un si grand nombre de positions solidement fortifiées, le fait saillant est que dans une partie de la ligne les hordes de barbares qui ont si longtemps souillé le beau pays de France ont enfin tourné leurs pas vers leur pays.

LA GUERRE

Paris, 1^{er} Mars.
Cinq cents rapatriés de Champaube et de Saint-Quentin et des environs de Valenciennes sont arrivés hier matin à la gare de Lyon. Ils ont annoncé que les Allemands avaient évacué certaines régions du département du Nord que les évacuations seraient suspendues pendant la première quinzaine de mars.

LA GUERRE

Rome, 1^{er} Mars.
Un décret du lieutenant-général du royaume attribue la médaille d'argent de la « Valeur Militaire » à la mémoire du lieutenant de vaisseau de la marine française, Clément-Marie Michel du Paty de Clam, avec la citation suivante :
« Commandant son sous-marin, surpris et torpillé un vapeur ennemi transportant des troupes, tandis qu'il s'échappait vers le port. Sous la violence de la tempête, il trouva le mot arraché du sous-marin par un violent coup de mer. » (Basse Adriatique, janvier 1917).

LA GUERRE

Washington, 1^{er} Mars.
Le torpilleur et la mort d'Américains qui en est résultée placent les États-Unis au bord de la guerre mais il serait prématuré d'annoncer que le président Wilson considère ce fait comme l'acte décisif qui doit nécessairement l'obliger à transformer la rupture des relations avec l'Allemagne en conflit armé.
Aux dernières nouvelles parvenues à Wall-Street, de Washington, le gouvernement serait résolu à protéger la navigation

LA PETITE MAGG

— Prenez donc un des récepteurs, pendant que je vais continuer à m'entretenir avec cet individu.
— Je veux bien, mais ça ne servira pas à grand-chose... Ce mauvais plaisant a dû mimer ma façon de parler.
Le fait est qu'il y a une certaine ressemblance entre vos deux timbres de voix ; ce mensonge, notamment, comme vous, un léger accent du Midi...
— Enfin, monsieur le ministre, écoutez toujours...
— Oui... nous verrons bien.
Bichonin, sur ces mots, appuya un des récepteurs à son oreille pendant que son compagnon reprit le sien.
La conversation suivante s'engagea :
— Allo... allo... Les beaux-arts ? appela l'administrateur.
— Allo ! Vous vous décelez enfin, monsieur l'administrateur, répliqua au bout de fil une voix irritée... J'espère que vous allez m'expliquer ce que signifie votre réponse de tout à l'heure...
— Le fait est que vous ne pouvez pas être le sous-secrétaire des beaux-arts, attendu qu'il se trouve auprès de moi dans mon cabinet.
— Hein !... Comment ?... Vous dites ?
— Je dis ce qui est... Et si vous ne me croyez pas...
— Certainement non... Je ne vous crois pas... et je me demande si vous êtes actuellement en possession de tout votre bon sens, monsieur l'administrateur général...
— Monsieur !... Il me semble que vous abusez un peu de l'impuissance dont on jouit devant un appareil téléphonique... mais on peut faire une enquête, vous retrouver, et alors...
— Vous n'avez pas besoin de vous don-

LA PETITE MAGG

ner cette peine, interrompit la voix... car ce n'est pas, je me rends compte, Comédie-Française. Je veux tirer cette affaire au clair... Il est inadmissible que vous vous moquiez ainsi de votre supérieur... et voilà une histoire qui pourra vous coûter un peu cher, monsieur...
L'administrateur allait répliquer ; mais Bichonin, lui ayant fait signe de se taire et de s'éloigner de la plaque du transmetteur, cria soudain dans l'appareil :
— Monsieur vous êtes qu'un polisson... un palloquet... Il n'y a pas deux sous-secrétaires d'Etat aux beaux-arts... il n'y en a qu'un... et c'est moi... moi qui vous cause !
En d'autres temps, l'administrateur général n'eût pas manqué de s'apercevoir de la faute de français dont Bichonin venait d'emballer malencontreusement la fin de sa véhément apostrophe, et de s'en étonner.
M. Bernot-Champion avait en effet une réputation de fin lettré, de styliste délicat, et il était impossible qu'une locution aussi vicieuse se trouvât sur ses lèvres.
Mais l'incident qui venait de se passer avait tellement bouleversé l'administrateur de la Comédie-Française qu'il ne remarqua pas cette anomalie.
Cependant le marseinois racrochait vivement le récepteur de l'appareil, en disant avec aplomb :
— Ma parole d'honneur, c'est à se demander où s'arrêtera l'audace des mystificateurs...
En effet, approva son interlocuteur.
— Mais quoi ?... Vous vous en allez ? ajouta-il, en voyant Bichonin se lever.
— Je vous ai dit une minute... et il en a cinq que je suis ici...
— Vous n'avez pas pris le temps de lire la lettre que je vous ai remise...
— Ce sera votre une autre fois, répliqua-

LA PETITE MAGG

Fricoteau qui sentait le terrain devenir brisé ; car il était hors de doute que le véritable sous-secrétaire d'Etat allait mettre sa menace à exécution, et il était probablement déjà en route pour la Comédie-Française.
Or Bichonin, qui n'ignorait pas que les bureaux des beaux-arts sont contigus au Théâtre-Français, se disait qu'il avait tout juste le temps de s'éloigner, s'il voulait éviter une confrontation bien désastreuse pour lui...
L'administrateur n'osa pas insister davantage pour le garder quelques instants de plus et le reconduisit jusqu'au bas de l'escalier.
Fricoteau, lui ayant serré la main, s'empressa de sortir.
Il n'avait pas fait dix pas sous les arcades qu'il voyait s'avancer vers la porte dont il sortait un monsieur vêtu de noir et qui lui ressemblait comme un frère à cet égard.
— Monsieur marchait d'un pas rapide, en agitant fiévreusement sa canne.
Bichonin n'eût pas de peine à deviner qu'il se trouvait en présence du véritable sous-secrétaire d'Etat.
Il pivota immédiatement sur ses talons, à temps pour n'être pas vu de M. Bernot-Champion.
— Fricoteau ! pensa-t-il en s'éloignant alors de toute la vitesse de ses jambes... Il n'a pas l'air content, monsieur le ministre... Sur ce brave administrateur va prendre quelque chose pour son rhume...
— Mais ils finiront toujours par s'entendre... mieux que par le téléphone... Du reste, ils s'entendent ou non, je n'en approuve pas le coquillage... J'avais promis à Verduret et Morleau de jouer un tour à Boyer... J'ai tenu ma promesse ; le reste ne me regarde pas...
— Sur ces mots, Fricoteau, le cœur léger, s'achemina d'un pied lesté vers la maison

LA PETITE MAGG

de ses amis, où il allait enlever son déguisement, sa barbe et sa perruque.
— Ah ! qu'il le prévienne ! administrateur et le sous-secrétaire d'Etat, après quelques instants d'explications, finissent par avoir le mot de l'histoire... et comme c'était, l'un et l'autre, des gens d'esprit, ils ne songèrent qu'à s'en amuser.
Mais l'aventure eut un dénouement que Bichonin et ses collègues n'avaient nullement prévu, et qui gâta singulièrement leur vengeance.
En effet le sous-secrétaire des beaux-arts, désirant que l'affaire ne s'ébrûtât pas, et par suite obligé de laisser croire à tout le monde que Boyer avait été décoré de sa propre main, décida de faire signer, le lendemain matin, un décret conférant au chef de la lignation du Théâtre-Français le grade d'officier d'académie...
X
Les débus de Bichonin
Le lendemain du jour où il avait si audacieusement mystifié le haut et le bas personnel de la Comédie-Française, Bichonin, en s'éveillant dans les bras de Marie, qui venait de lui offrir une hospitalité plus qu'écossaise, Bichonin s'était écrié :
— C'est pas tout de rigoler... Faudrait aussi s'occuper un peu des choses sérieuses...
Et, comme ce jour-là était le dernier qu'il devait passer sous les drapeaux, il avait commencé par se rendre à la caserne du 20^e régiment, où on l'avait inopinément désarmé, débarqué et rendu à la vie civile.
Ce n'avait pas été sans un réel serrement de cœur qu'il s'était séparé de son flingot.
C'est que, là-bas, aux colonies, ils avaient été une vraie paire d'amis... de ces amis qui

LA PETITE MAGG

peuvent compter l'un sur l'autre dans les occasions les plus graves.
— On a fait le coup de feu ensemble ! avait coutume de dire Bichonin quand il parlait de son fusil...
Par bonheur, il ne se trouvait au 20^e aucun des hommes avec qui le marseinois avait fait campagne ; ce qui n'était nullement étonnant, puisqu'il avait été ramené isolément d'Afrique par le colonel Molinier.
Il ne fut donc pas à faire de ces adieux comme il s'en produit au départ des classes... de ces adieux touchants où celui qui se va souffrir quelquefois autant que celui qui reste.
Quête enveru son pays, Bichonin, après un solide déjeuner, se rendit à Courbevoie, où se trouvait la compagnie d'automobiles de place pour laquelle il avait un mot de recommandation de son colonel.
Le directeur de cette compagnie le reçut avec beaucoup de bienveillance, et lui déclara qu'il était heureux d'avoir une occasion d'être agréable au colonel Molinier.
Il engagea en conséquence Bichonin à assister, à partir du lendemain, aux cours spéciaux des apprentis chauffeurs, lui promettant que dès qu'il aurait obtenu son permis de conduire, il lui confierait un véhicule.
Tranquille sur ce point, l'ancien marseinois regarda rapidement le capitaine.
— Et si vous êtes actuellement ne lui avaient pas fait oublier qu'il se proposait de retrouver sa sœur et il le voulait, ce soir-là, s'en aller interroger, à leur sortie de l'atelier, quelques-unes des ouvrières de la grande atelierie où Emile avait travaillé auparavant.
Maxime LA TOUR.
(La suite à demain.)

américain et la vie des citoyens paisibles en faisant la chasse aux sous-marins, mais il laissera à l'Allemagne l'initiative de la déclaration de guerre.

Que fera le Congrès américain ?

Washington, 1^{er} Mars. On laisse généralement entendre dans les milieux gouvernementaux que même si le Congrès refusait les pouvoirs réclamés par le président, celui-ci en rejeterait la responsabilité sur la minorité et agirait sans l'assentiment du Congrès, comme son message a exprimé la conviction qu'il avait le droit de le faire, mais de nombreux journaux expriment l'opinion que la meilleure ligne de conduite pour le président est de demander une session supplémentaire au Congrès.

Washington, 1^{er} Mars. M. Flood déposera demain à la Chambre des représentants la proposition de loi préparée par la Commission des Affaires étrangères. Le texte accorde les mots « ou tous autres moyens », sur lesquels M. Wilson insistait. Il en résulte que le projet déposé au Sénat répond mieux aux désirs du président Wilson. Si les deux chambres se réunissent, leur forme actuelle une conférence des représentants des deux Chambres sera nécessaire pour donner au projet sa forme définitive.

Le torpillage du « Laconia »

Washington, 1^{er} Mars. Le président regarde la destruction du « Laconia » comme l'acte flagrant qu'il attendait pour justifier un système de rapprochement de l'état de guerre avec l'Allemagne. Les Américains doivent toutefois être mis en garde contre l'attente de développements tels qu'une immédiate déclaration de guerre.

Le président regarde la destruction du « Laconia » comme l'acte flagrant qu'il attendait pour justifier un système de rapprochement de l'état de guerre avec l'Allemagne. Les Américains doivent toutefois être mis en garde contre l'attente de développements tels qu'une immédiate déclaration de guerre.

Les intentions de M. Wilson

Washington, 1^{er} Mars. Le président regarde la destruction du « Laconia » comme l'acte flagrant qu'il attendait pour justifier un système de rapprochement de l'état de guerre avec l'Allemagne. Les Américains doivent toutefois être mis en garde contre l'attente de développements tels qu'une immédiate déclaration de guerre.

La destruction du « Laconia »

London, 1^{er} Mars. La Compagnie Cunard fait savoir que le « Laconia » transportait un courrier important qu'il n'a pas pu sauver.

Le torpillage des navires hollandais

Amsterdam, 1^{er} Mars. Suivant la Nieuwe Rotterdamse Courant, la légation allemande annonce que, comme compensation pour le torpillage de sept paquebots hollandais, l'Allemagne est disposée à mettre certains vaisseaux à la disposition de la Hollande pour la durée de la guerre.

Amsterdam, 1^{er} Mars. Suivant la Nieuwe Rotterdamse Courant, la légation allemande annonce que, comme compensation pour le torpillage de sept paquebots hollandais, l'Allemagne est disposée à mettre certains vaisseaux à la disposition de la Hollande pour la durée de la guerre.

Tous les navires seraient coulés

London, 1^{er} Mars. Parmi les navires hollandais attaqués et torpillés traités comme des sous-marins, il y avait notamment le « Banda », le « Zaandijk », le « Slobbe », le « Wijk », le « Zandijk ». Il semble cependant qu'on doive renoncer à l'espoir que ces navires aient été sauvés, car malgré toutes les recherches faites, on ne sait où ils sont.

Les Pays-Bas prennent des précautions militaires

La Haye, 1^{er} Mars. Toutes les permissions sont suspendues pour les fanassins de la classe 4011.

Le blocus et les Neutres

Madrid, 1^{er} Mars. Un décret paru au Journal Officiel porte que tous les navires marchands jaugeant plus de 100 tonneaux et appartenant à un pays neutre, mais qui ont été capturés par un sous-marin allemand, doivent être relâchés sans être portés à un poste radio-télégraphique d'une portée minimum de cent milles, et de canons de sauvetage à vapeur.

Navires coulés

Paris, 1^{er} Mars. Liste des navires coulés (communiqués le 26 mars 1917, à 11 heures) : 26 février, « Ant-Parquhar », vapeur anglais, 5.823 tonneaux ; 27 février, « Galgorm-Castle », voilier anglais, 1.269 tonneaux ; 28 février, « Marie-Joséphine », goélette, de Fécamp, 192 tonneaux ; « Sjostad », vapeur norvégien, 1.135 tonneaux.

Sur le front roumain

Jassy, 1^{er} Mars. Au nord de Dorna-Vatra, l'ennemi a prononcé une attaque des deux côtés, la chaussée allant vers Jacobi, réussissant à s'introduire dans quelques éléments de nos troupes.

L'accord est complet

London, 1^{er} Mars. On mande de Jassy au Times, en date du 17 février, que M. Bratianu, de retour de Russie, se déclare très satisfait de ses conversations avec le tsar et les hauts parages russes. Il a déclaré que toutes les dispositions étaient prises pour la prochaine campagne de printemps.

La Journée Parlementaire

CHAMBRE DES DEPUTES

Paris, 1^{er} Mars. La séance est ouverte à 3 heures 15, sous la présidence de M. Deschanel.

La prime à la destruction des pirates. L'ordre du jour appelle la proposition de résolution de M. André Lefèvre et plusieurs de ses collègues tendant à accorder une prime de 50.000 francs à l'équipage de tout navire qui, attaqué par un sous-marin, l'aura détruit. Cette proposition a été adoptée à l'unanimité.

L'indemnité de chômage de vie aux cheminots. M. Deschanel, — M. Théobald Breth est appelé à interpeller le gouvernement sur les agissements de certaines Compagnies de chemins de fer au sujet du paiement de l'indemnité de chômage de vie aux cheminots. Quelle date propose le gouvernement ?

M. Breth demande à M. Théobald Breth d'accepter la date du 9 mars pour l'interpellation Breth est adoptée.

La révision des inscrits maritimes réformés. Répondant à M. Lamy, l'amiral Lecomte confirme les termes de la lettre qu'il lui adresse pour préciser que les inscrits maritimes réformés et exemptés de service militaire sont révisés tous les ans, mais qu'ils ne pourront être affectés à l'armée de terre.

M. Lamy se déclare satisfait. M. Chancel demande à interpeller sur la taxation des denrées. Cette interpellation est jointe à celle de M. de Monzie sur la situation économique.

La mise en régie des usines travaillant pour l'Etat. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi relative à la mise en régie des établissements industriels travaillant pour l'Etat.

M. Deschanel met en discussion l'article premier ainsi conçu : « Art. 1^{er}. En cas de mobilisation générale et à dater de la promulgation de la présente loi et jusqu'à la cessation des hostilités, les établissements industriels et commerciaux travaillant pour l'Etat, les usines travaillant aux productions, fabrications et préparations exigées pour le service des armées et de la marine, les établissements de travail de guerre, et les approvisionnements des places de guerre, sont considérés comme usines travaillant pour l'Etat et sont placés sous le régime de la régie intéressée par le ministre de la Guerre ».

M. Herriot, — Je travaille dès maintenant à créer un nouveau régime. Tout est préparé dans le régime actuel. Il faut accroître la liste des produits énumérés dans la loi de 1910. Je suis prêt à examiner le projet d'extension de ce régime et à examiner la régie intéressée de l'Etat ; l'admission progressive aux bénéfices des ouvriers.

M. Herriot, — Je m'honore d'être de ceux qui ont demandé la suppression de la censure postale. (Rires.)

M. Jean Gu, — En Conseil des ministres ? M. Herriot, — Je reviens à la question. Je crois que les ministres se préoccupent de la mise en régie des usines.

M. Deschanel, — La Commission des Mines, l'Union des Industriels, les usines et les ouvriers ont demandé la suppression de la censure postale. (Rires.)

M. Herriot, — Je m'honore d'être de ceux qui ont demandé la suppression de la censure postale. (Rires.)

M. Deschanel, — La Commission des Mines, l'Union des Industriels, les usines et les ouvriers ont demandé la suppression de la censure postale. (Rires.)

M. Herriot, — Je m'honore d'être de ceux qui ont demandé la suppression de la censure postale. (Rires.)

M. Deschanel, — La Commission des Mines, l'Union des Industriels, les usines et les ouvriers ont demandé la suppression de la censure postale. (Rires.)

M. Herriot, — Je m'honore d'être de ceux qui ont demandé la suppression de la censure postale. (Rires.)

M. Deschanel, — La Commission des Mines, l'Union des Industriels, les usines et les ouvriers ont demandé la suppression de la censure postale. (Rires.)

M. Herriot, — Je m'honore d'être de ceux qui ont demandé la suppression de la censure postale. (Rires.)

M. Deschanel, — La Commission des Mines, l'Union des Industriels, les usines et les ouvriers ont demandé la suppression de la censure postale. (Rires.)

M. Herriot, — Je m'honore d'être de ceux qui ont demandé la suppression de la censure postale. (Rires.)

M. Deschanel, — La Commission des Mines, l'Union des Industriels, les usines et les ouvriers ont demandé la suppression de la censure postale. (Rires.)

M. Herriot, — Je m'honore d'être de ceux qui ont demandé la suppression de la censure postale. (Rires.)

M. Deschanel, — La Commission des Mines, l'Union des Industriels, les usines et les ouvriers ont demandé la suppression de la censure postale. (Rires.)

M. Herriot, — Je m'honore d'être de ceux qui ont demandé la suppression de la censure postale. (Rires.)

M. Deschanel, — La Commission des Mines, l'Union des Industriels, les usines et les ouvriers ont demandé la suppression de la censure postale. (Rires.)

M. Herriot, — Je m'honore d'être de ceux qui ont demandé la suppression de la censure postale. (Rires.)

M. Deschanel, — La Commission des Mines, l'Union des Industriels, les usines et les ouvriers ont demandé la suppression de la censure postale. (Rires.)

M. Herriot, — Je m'honore d'être de ceux qui ont demandé la suppression de la censure postale. (Rires.)

M. Deschanel, — La Commission des Mines, l'Union des Industriels, les usines et les ouvriers ont demandé la suppression de la censure postale. (Rires.)

M. Herriot, — Je m'honore d'être de ceux qui ont demandé la suppression de la censure postale. (Rires.)

M. Deschanel, — La Commission des Mines, l'Union des Industriels, les usines et les ouvriers ont demandé la suppression de la censure postale. (Rires.)

M. Herriot, — Je m'honore d'être de ceux qui ont demandé la suppression de la censure postale. (Rires.)

M. Deschanel, — La Commission des Mines, l'Union des Industriels, les usines et les ouvriers ont demandé la suppression de la censure postale. (Rires.)

M. Herriot, — Je m'honore d'être de ceux qui ont demandé la suppression de la censure postale. (Rires.)

M. Deschanel, — La Commission des Mines, l'Union des Industriels, les usines et les ouvriers ont demandé la suppression de la censure postale. (Rires.)

M. Herriot, — Je m'honore d'être de ceux qui ont demandé la suppression de la censure postale. (Rires.)

M. Deschanel, — La Commission des Mines, l'Union des Industriels, les usines et les ouvriers ont demandé la suppression de la censure postale. (Rires.)

Au Reichstag

L'Allemagne, les offres de paix et la guerre sous-marine

Geneve, 1^{er} Mars. Le Reichstag a continué hier, en présence du chancelier et des secrétaires d'Etat, la discussion du budget.

LA RUPTURE AVEC L'AMERIQUE. Le secrétaire d'Etat M. Zimmermann, répondant aux questions du comte Westarp et de M. Scheffer, déclare :

Des pourparlers ont eu lieu avec le Danemark au sujet de l'accord relatif aux denrées alimentaires. Ces pourparlers ont été dirigés par le ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation. Les propositions faites ont été rejetées.

LA RUPTURE AVEC L'AMERIQUE. Le secrétaire d'Etat M. Zimmermann, répondant aux questions du comte Westarp et de M. Scheffer, déclare :

Des pourparlers ont eu lieu avec le Danemark au sujet de l'accord relatif aux denrées alimentaires. Ces pourparlers ont été dirigés par le ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation. Les propositions faites ont été rejetées.

LA RUPTURE AVEC L'AMERIQUE. Le secrétaire d'Etat M. Zimmermann, répondant aux questions du comte Westarp et de M. Scheffer, déclare :

Des pourparlers ont eu lieu avec le Danemark au sujet de l'accord relatif aux denrées alimentaires. Ces pourparlers ont été dirigés par le ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation. Les propositions faites ont été rejetées.

LA RUPTURE AVEC L'AMERIQUE. Le secrétaire d'Etat M. Zimmermann, répondant aux questions du comte Westarp et de M. Scheffer, déclare :

Des pourparlers ont eu lieu avec le Danemark au sujet de l'accord relatif aux denrées alimentaires. Ces pourparlers ont été dirigés par le ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation. Les propositions faites ont été rejetées.

LA RUPTURE AVEC L'AMERIQUE. Le secrétaire d'Etat M. Zimmermann, répondant aux questions du comte Westarp et de M. Scheffer, déclare :

Des pourparlers ont eu lieu avec le Danemark au sujet de l'accord relatif aux denrées alimentaires. Ces pourparlers ont été dirigés par le ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation. Les propositions faites ont été rejetées.

LA RUPTURE AVEC L'AMERIQUE. Le secrétaire d'Etat M. Zimmermann, répondant aux questions du comte Westarp et de M. Scheffer, déclare :

Des pourparlers ont eu lieu avec le Danemark au sujet de l'accord relatif aux denrées alimentaires. Ces pourparlers ont été dirigés par le ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation. Les propositions faites ont été rejetées.

LA RUPTURE AVEC L'AMERIQUE. Le secrétaire d'Etat M. Zimmermann, répondant aux questions du comte Westarp et de M. Scheffer, déclare :

Des pourparlers ont eu lieu avec le Danemark au sujet de l'accord relatif aux denrées alimentaires. Ces pourparlers ont été dirigés par le ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation. Les propositions faites ont été rejetées.

LA RUPTURE AVEC L'AMERIQUE. Le secrétaire d'Etat M. Zimmermann, répondant aux questions du comte Westarp et de M. Scheffer, déclare :

Des pourparlers ont eu lieu avec le Danemark au sujet de l'accord relatif aux denrées alimentaires. Ces pourparlers ont été dirigés par le ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation. Les propositions faites ont été rejetées.

LA RUPTURE AVEC L'AMERIQUE. Le secrétaire d'Etat M. Zimmermann, répondant aux questions du comte Westarp et de M. Scheffer, déclare :

Des pourparlers ont eu lieu avec le Danemark au sujet de l'accord relatif aux denrées alimentaires. Ces pourparlers ont été dirigés par le ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation. Les propositions faites ont été rejetées.

LA RUPTURE AVEC L'AMERIQUE. Le secrétaire d'Etat M. Zimmermann, répondant aux questions du comte Westarp et de M. Scheffer, déclare :

Des pourparlers ont eu lieu avec le Danemark au sujet de l'accord relatif aux denrées alimentaires. Ces pourparlers ont été dirigés par le ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation. Les propositions faites ont été rejetées.

LA RUPTURE AVEC L'AMERIQUE. Le secrétaire d'Etat M. Zimmermann, répondant aux questions du comte Westarp et de M. Scheffer, déclare :

Des pourparlers ont eu lieu avec le Danemark au sujet de l'accord relatif aux denrées alimentaires. Ces pourparlers ont été dirigés par le ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation. Les propositions faites ont été rejetées.

LA RUPTURE AVEC L'AMERIQUE. Le secrétaire d'Etat M. Zimmermann, répondant aux questions du comte Westarp et de M. Scheffer, déclare :

Des pourparlers ont eu lieu avec le Danemark au sujet de l'accord relatif aux denrées alimentaires. Ces pourparlers ont été dirigés par le ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation. Les propositions faites ont été rejetées.

LA RUPTURE AVEC L'AMERIQUE. Le secrétaire d'Etat M. Zimmermann, répondant aux questions du comte Westarp et de M. Scheffer, déclare :

Des pourparlers ont eu lieu avec le Danemark au sujet de l'accord relatif aux denrées alimentaires. Ces pourparlers ont été dirigés par le ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation. Les propositions faites ont été rejetées.

LA RUPTURE AVEC L'AMERIQUE. Le secrétaire d'Etat M. Zimmermann, répondant aux questions du comte Westarp et de M. Scheffer, déclare :

Des pourparlers ont eu lieu avec le Danemark au sujet de l'accord relatif aux denrées alimentaires. Ces pourparlers ont été dirigés par le ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation. Les propositions faites ont été rejetées.

LA RUPTURE AVEC L'AMERIQUE. Le secrétaire d'Etat M. Zimmermann, répondant aux questions du comte Westarp et de M. Scheffer, déclare :

Des pourparlers ont eu lieu avec le Danemark au sujet de l'accord relatif aux denrées alimentaires. Ces pourparlers ont été dirigés par le ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation. Les propositions faites ont été rejetées.

LA RUPTURE AVEC L'AMERIQUE. Le secrétaire d'Etat M. Zimmermann, répondant aux questions du comte Westarp et de M. Scheffer, déclare :

Des pourparlers ont eu lieu avec le Danemark au sujet de l'accord relatif aux denrées alimentaires. Ces pourparlers ont été dirigés par le ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation. Les propositions faites ont été rejetées.

LA RUPTURE AVEC L'AMERIQUE. Le secrétaire d'Etat M. Zimmermann, répondant aux questions du comte Westarp et de M. Scheffer, déclare :

Des pourparlers ont eu lieu avec le Danemark au sujet de l'accord relatif aux denrées alimentaires. Ces pourparlers ont été dirigés par le ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation. Les propositions faites ont été rejetées.

LA RUPTURE AVEC L'AMERIQUE. Le secrétaire d'Etat M. Zimmermann, répondant aux questions du comte Westarp et de M. Scheffer, déclare :

Des pourparlers ont eu lieu avec le Danemark au sujet de l'accord relatif aux denrées alimentaires. Ces pourparlers ont été dirigés par le ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation. Les propositions faites ont été rejetées.

LA RUPTURE AVEC L'AMERIQUE. Le secrétaire d'Etat M. Zimmermann, répondant aux questions du comte Westarp et de M. Scheffer, déclare :

L'Affaire Escartepique

Le Conseil déclare l'opposition valable et régulière

Comme nous l'avions indiqué, le Conseil de guerre de la 15^e Région, l'opposition formée par M. Marius Escartepique, ancien maire de Toulon, contre le jugement de la Cour militaire de Toulon, prononcé le 13 avril 1916 et le condamnant pour escroqueries envers l'Etat au maximum de la peine, soit quatre ans de prison et 100.000 francs d'amende, a été déclaré valable et régulier.

Comme nous l'avions indiqué, le Conseil de guerre de la 15^e Région, l'opposition formée par M. Marius Escartepique, ancien maire de Toulon, contre le jugement de la Cour militaire de Toulon, prononcé le 13 avril 1916 et le condamnant pour escroqueries envers l'Etat au maximum de la peine, soit quatre ans de prison et 100.000 francs d'amende, a été déclaré valable et régulier.

Comme nous l'avions indiqué, le Conseil de guerre de la 15^e Région, l'opposition formée par M. Marius Escartepique, ancien maire de Toulon, contre le jugement de la Cour militaire de Toulon, prononcé le 13 avril 1916 et le condamnant pour escroqueries envers l'Etat au maximum de la peine, soit quatre ans de prison et 100.000 francs d'amende, a été déclaré valable et régulier.

Comme nous l'avions indiqué, le Conseil de guerre de la 15^e Région, l'opposition formée par M. Marius Escartepique, ancien maire de Toulon, contre le jugement de la Cour militaire de Toulon, prononcé le 13 avril 1916 et le condamnant pour escroqueries envers l'Etat au maximum de la peine, soit quatre ans de prison et 100.000 francs d'amende, a été déclaré valable et régulier.

Comme nous l'avions indiqué, le Conseil de guerre de la 15^e Région, l'opposition formée par M. Marius Escartepique, ancien maire de Toulon, contre le jugement de la Cour militaire de Toulon, prononcé le 13 avril 1916 et le condamnant pour escroqueries envers l'Etat au maximum de la peine, soit quatre ans de prison et 100.000 francs d'amende, a été déclaré valable et régulier.

Comme nous l'avions indiqué, le Conseil de guerre de la 15^e Région, l'opposition formée par M. Marius Escartepique, ancien maire de Toulon, contre le jugement de la Cour militaire de Toulon, prononcé le 13 avril 1916 et le condamnant pour escroqueries envers l'Etat au maximum de la peine, soit quatre ans de prison et 100.000 francs d'amende, a été déclaré valable et régulier.

Comme nous l'avions indiqué, le Conseil de guerre de la 15^e Région, l'opposition formée par M. Marius Escartepique, ancien maire de Toulon, contre le jugement de la Cour militaire de Toulon, prononcé le 13 avril 1916 et le condamnant pour escroqueries envers l'Etat au maximum de la peine, soit quatre ans de prison et 100.000 francs d'amende, a été déclaré valable et régulier.

Comme nous l'avions indiqué, le Conseil de guerre de la 15^e Région, l'opposition formée par M. Marius Escartepique, ancien maire de Toulon, contre le jugement de la Cour militaire de Toulon, prononcé le 13 avril 1916 et le condamnant pour escroqueries envers l'Etat au maximum de la peine, soit quatre ans de prison et 100.000 francs d'amende, a été déclaré valable et régulier.

Comme nous l'avions indiqué, le Conseil de guerre de la 15^e Région, l'opposition formée par M. Marius Escartepique, ancien maire de Toulon, contre le jugement de la Cour militaire de Toulon, prononcé le 13 avril 1916 et le condamnant pour escroqueries envers l'Etat au maximum de la peine, soit quatre ans de prison et 100.000 francs d'amende, a été déclaré valable et régulier.

Comme nous l'avions indiqué, le Conseil de guerre de la 15^e Région, l'opposition formée par M. Marius Escartepique, ancien maire de Toulon, contre le jugement de la Cour militaire de Toulon, prononcé le 13 avril 1916 et le condamnant pour escroqueries envers l'Etat au maximum de la peine, soit quatre ans de prison et 100.000 francs d'amende, a été déclaré valable et régulier.

Comme nous l'avions indiqué, le Conseil de guerre de la 15^e Région, l'opposition formée par M. Marius Escartepique, ancien maire de Toulon, contre le jugement de la Cour militaire de Toulon, prononcé le 13 avril 1916 et le condamnant pour escroqueries envers l'Etat au maximum de la peine, soit quatre ans de prison et 100.000 francs d'amende, a été déclaré valable et régulier.

Comme nous l'avions indiqué, le Conseil de guerre de la 15^e Région, l'opposition formée par M. Marius Escartepique, ancien maire de Toulon, contre le jugement de la Cour militaire de Toulon, prononcé le 13 avril 1916 et le condamnant pour escroqueries envers l'Etat au maximum de la peine, soit quatre ans de prison et 100.000 francs d'amende, a été déclaré valable et régulier.

Comme nous l'avions indiqué, le Conseil de guerre de la 15^e Région, l'opposition formée par M. Marius Escartepique, ancien maire de Toulon, contre le jugement de la Cour militaire de Toulon, prononcé le 13 avril 1916 et le condamnant pour escroqueries envers l'Etat au maximum de la peine, soit quatre ans de prison et 100.000 francs d'amende, a été déclaré valable et régulier.

Comme nous l'avions indiqué, le Conseil de guerre de la 15^e Région, l'opposition formée par M. Marius Escartepique, ancien maire de Toulon, contre le jugement de la Cour militaire de Toulon, prononcé le 13 avril 1916 et le condamnant pour escroqueries envers l'Etat au maximum de la peine, soit quatre ans de prison et 100.000 francs d'amende, a été déclaré valable et régulier.

Comme nous l'avions indiqué, le Conseil de guerre de la 15^e Région, l'opposition formée par M. Marius Escartepique, ancien maire de Toulon, contre le jugement de la Cour militaire de Toulon, prononcé le 13 avril 1916 et le condamnant pour escroqueries envers l'Etat au maximum de la peine, soit quatre ans de prison et 100.000 francs d'amende, a été déclaré valable et régulier.

Comme nous l'avions indiqué, le Conseil de guerre de la 15^e Région, l'opposition formée par M. Marius Escartepique, ancien maire de Toulon, contre le jugement de la Cour militaire de Toulon, prononcé le 13 avril 1916 et le condamnant pour escroqueries envers l'Etat au maximum de la peine, soit quatre ans de prison et 100.000 francs d'amende, a été déclaré valable et régulier.

Comme nous l'avions indiqué, le Conseil de guerre de la 15^e Région, l'opposition formée par M. Marius Escartepique, ancien maire de Toulon, contre le jugement de la Cour militaire de Toulon, prononcé le 13 avril 1916 et le condamnant pour escroqueries envers l'Etat au maximum de la peine, soit quatre ans de prison et 100.000 francs d'amende, a été déclaré valable et régulier.

Comme nous l'avions indiqué, le Conseil de guerre de la 15^e Région, l'opposition formée par M. Marius Escartepique, ancien maire de Toulon, contre le jugement de la Cour militaire de Toulon, prononcé le 13 avril 1916 et le condamnant pour escroqueries envers l'Etat au maximum de la peine, soit quatre ans de prison et 100.000 francs d'amende, a été déclaré valable et régulier.

Comme nous l'avions indiqué, le Conseil de guerre de la 15^e Région, l'opposition formée par M. Marius Escartepique, ancien maire de Toulon, contre le jugement de la Cour militaire de Toulon, prononcé le 13 avril 1916 et le condamnant pour escroqueries envers l'Etat au maximum de la peine, soit quatre ans de prison et 100.000 francs d'amende, a été déclaré valable et régulier.

Comme nous l'avions indiqué, le Conseil de guerre de la 15^e Région, l'opposition formée par M. Marius Escartepique, ancien maire de Toulon, contre le jugement de la Cour militaire de Toulon, prononcé le 13 avril 1916 et le condamnant pour escroqueries envers l'Etat au maximum de la peine, soit quatre ans de prison et 100.000 francs d'amende, a été déclaré valable et régulier.

Comme nous l'avions indiqué, le Conseil de guerre de la 15^e Région, l'opposition formée par M. Marius Escartepique, ancien maire de Toulon, contre le jugement de la Cour militaire de Toulon, prononcé le 13 avril 1916 et le condamnant pour escroqueries envers l'Etat au maximum de la peine, soit quatre ans de prison et 100.000 francs d'amende, a été déclaré valable et régulier.

Comme nous l'avions indiqué, le Conseil de guerre de la 15^e Région, l'opposition formée par M. Marius Escartepique, ancien maire de Toulon, contre le jugement de la Cour militaire de Toulon, prononcé le 13 avril 1916 et le condamnant pour escroqueries envers l'Etat au maximum de la peine, soit quatre ans de prison et 100.000 francs d'amende, a été déclaré valable et régulier.

Comme nous l'avions indiqué, le Conseil de guerre de la 15^e Région, l'opposition formée par M. Marius Escartepique, ancien maire de Toulon, contre le jugement de la Cour militaire de Toulon, prononcé le 13 avril 1916 et le condamnant pour escroqueries envers l'Etat au maximum de la peine, soit quatre ans de prison et 100.000 francs d'amende, a été déclaré valable et régulier.

Comme nous l'avions indiqué, le Conseil de guerre de la 15^e Région, l'opposition formée par M. Marius Escartepique, ancien maire de Toulon, contre le jugement de la Cour militaire de Toulon, prononcé le 13 avril 1916 et le condamnant pour escroqueries envers l'Etat au maximum de la peine, soit quatre ans de prison et 100.000 francs d'amende, a été déclaré valable et régulier.

Comme nous l'avions indiqué, le Conseil de guerre de la 15^e Région, l'opposition formée par M. Marius Escartepique, ancien maire de Toulon, contre le jugement de la Cour militaire de Toulon, prononcé le 13 avril 1916 et le condamnant pour escroqueries envers l'Etat au maximum de la peine, soit quatre ans de prison et 100.000 francs d'amende, a été déclaré valable et régulier.

Comme nous l'avions indiqué, le Conseil de guerre de la 15^e Région, l'opposition formée par M. Marius Escartepique, ancien maire de Toulon, contre le jugement de la Cour militaire de Toulon, prononcé le 13 avril 1916 et le condamnant pour escroqueries envers l'Etat au maximum de la peine, soit quatre ans de prison et 100.000 francs d'amende, a été déclaré valable et régulier.

Comme nous l'avions indiqué, le Conseil de guerre de la 15^e Région, l'opposition formée par M. Marius Escartepique, ancien maire de Toulon, contre le jugement de la Cour militaire de Toulon, prononcé le 13 avril 1916 et

DERNIERES DEPECHEES DE LA GUERRE PAR FIL SPECIAL

Sur le Front français LA SITUATION

Paris, 1er Mars. La situation ne s'est pas modifiée depuis la partie du front occupée par nos troupes. Nouvelles opérations de patrouilles en Argoonne...

Communiqué officiel

Le gouvernement fait, à 23 heures, le communiqué officiel suivant : En Champagne, un coup de main effectué par nous sur une tranchée allemande, dans la région de Tahure, nous a permis de ramener des prisonniers.

Sur le Front italien Communiqué officiel

Rome, 1er Mars. Le commandement suprême fait le communiqué officiel suivant : Sur tout le théâtre des opérations, il y a eu hier une plus grande activité d'artillerie et des actions plus intenses dans les vallées de Ledro et de Lagarina...

Sur le Front russe Communiqué officiel

Pétrograde, 1er Mars. Le grand état-major russe fait le communiqué officiel suivant : FRONT OCCIDENTAL. — Fusillade et reconnaissances d'éclaireurs.

Les intrigues allemandes AU MEXIQUE Curieuses révélations

L'Allemagne a demandé au Mexique de s'unir à elle en cas de guerre avec les Etats-Unis. Washington, 1er Mars. La Presse Associée fait les curieuses révélations suivantes : Quand l'Allemagne a préparé sa guerre sous-marine à outrance, elle a proposé une alliance au Mexique au cas où les Etats-Unis ne resteraient pas neutres.

FRONT DU CAUCASE. — Reconnaissances d'éclaireurs.

Le communiqué anglais, après avoir énuméré les onze villages français, que nos alliés viennent de reconquérir, ajoute que deux mille cent trente-trois prisonniers, dont trente-six officiers, sont tombés entre leurs mains.

L'Incorporation de la Classe 18

Le rapport de M. Abel Ferry. Paris, 1er Mars. La Commission de l'Armée, après avoir entendu le ministre de l'Armement sur la proposition de M. Mourier, relative aux effectifs, a approuvé le rapport de M. Abel Ferry concernant l'incorporation de la classe 1918.

Communiqué anglais

1er Mars, 21 heures 20. Le chiffre des prisonniers fait par nous pendant le mois de février s'élève à deux mille cent trente-trois, y compris trente-six officiers.

Communiqué belge

Le Havre, 1er Mars. Le Bureau de la Presse fait le communiqué officiel suivant : La lutte d'artillerie a été vive aujourd'hui sur le front belge, dans la région de Ramskapelle, de Diezme et de Steenstraete-Hetras.

Les Succès anglais dans la Somme et en Mésopotamie

DECLARATIONS DE M. FORSTER A LA CHAMBRE DES COMMUNES. Londres, 1er Mars. A la Chambre des Communes, M. Forster, secrétaire financier au ministère de la Guerre, dépose le projet de budget de l'armée.

La Guerre sous-marine

Le « Rochester » à Bordeaux. Bordeaux, 1er Mars. Le Rochester est arrivé à Pailliac à 20 heures 15, et il a continué pour Bordeaux.

Les navires coulés

Paris, 1er Mars. Liste des navires coulés communiqué le 1er mars 1917, à 19 heures : 28 février : Harriet-Williams, voilier anglais, 157 tonnes.

L'Expédition des Dardanelles

Londres, 1er Mars. A la Chambre des Communes, M. Bonar Law annonce que le rapport complet sur l'expédition des Dardanelles sera publié au cours de la semaine prochaine.

Le Crédit Commercial de France

11, rue Saint-Ferréol. (Précédemment BANQUE SUISSE & FRANÇAISE). Le Crédit Commercial de France a émis 500 millions de francs de obligations.

Le Bulletin Financier

Paris, 1er mars. — C'est avec satisfaction que l'on commente en bourse l'arrivée du Rochester, fait qui constitue un second échec pour l'Allemagne.

THEATRES, CONCERTS, CINEMAS

REOUVERTURE DE LA SAISON DE MUSI-HALL AU CASINO DE LA PLAGE. C'est avec plaisir que nous apprenons la réouverture, après de nombreuses améliorations, de ce lieu d'agrément et de plaisir.

ETAPE CIVIL

MAISSANCES DU 1er mars. — Spinnelli Marie, chemin de la Houssière-Blanc, 121 b. Marie Louise, rue Saint-Laurent, 6.

LE SANG est la SOURCE de la VIE Les Pilules Pink sont une SOURCE DE SANG

LAIT CONDENSE FAVORINE LACTÉE NESTLE LA MARQUE PRÉFÉRÉE

J'ai vu... A BORD DU "MOEVE" DIX-SEPT JOURS DE CAPTIVITÉ

J'ai vu... LES PHASES DE L'AGONIE DU BATEAU "LE NANTES"

VERITABLE TISANE DES TREIZE PAQUETS CONTRE TOUTES LES VICES DU SANG ET L'IRRITATION

Le Crédit Commercial de France 11, rue Saint-Ferréol

Placez un TAMIS, Placez un FILTRE à l'entrée de vos Voies respiratoires en mettant en bouche UNE PASTILLE VALDA

N'OUBLIEZ PAS de faire parvenir à nos soldats de l'alcool de menthe de RICQLES

BONS EMPLOIS Ne végétiez pas dans un emploi sans avenir. Apprenez la Comptabilité ou le Sténo-Dactylo

REMERCIEMENTS M. veuve Frédéric Masclé : les familles Masclé, Rambaud, Parents, Houssole, Chambon...

REMERCIEMENTS (La Tour-d'Aigues) La famille Bonnet Adrien remercie bien sincèrement leurs parents, amis et connaissances...

AVIS DE MESSE D'ANNIVERSAIRE (Toulon) M. Olive Louis, mitrolier, à M. Olive Alexandre, mitrolier, actuellement mobilisé au 113e d'infanterie...

AVIS DE MESSE La messe de sortie de deuil de M. BELLIARD J.-B., mort pour la Patrie, sera dite le vendredi 3 mars, à 9 heures 30, en l'église Saint-François-d'Assise (quartier Vauban).

AVIS DE DECES M. et M. Alexandre Arlus et leur famille : M. et M. Pierre Benoist et leur famille : les familles Dragon, Perrissol, Marcantelli, Mouton, Valentin, Michel, Jusbert, Reboul, Foscat, Grandallier, amis et connaissances de la perte qu'ils viennent d'éprouver en la personne de Madame veuve DRAGON Françoise née Anais PERRISSOL

AVIS DE DECES Les obsèques de M. Raoul FOURNES, mitrolier au 13e d'infanterie, auront lieu aujourd'hui à 2 heures, gare Saint-Charles, rue Honorat

DENTS dep. 5 fr.; extraction sans douleur, dep. 2 fr.; complet dep. 400 fr.; dents sans plaque, meilleur marché qu'ailleurs, Joseph Raphaël, chirurgien dentiste (Faculté de Paris), rue de la Darse, 18, 2e (Maison Oudin).

CHASSEZ CET AIR SOMBRE BRAVE SOLDAT



Pour cela il faut bien manger. Pour bien manger, il faut avoir de bons dents. Pour avoir de bons dents, il faut se servir de DENTOL.

Le DENTOL (eau, pâte et poudre), est un dentifrice à la fois souverainement antiseptique et doué du parfum le plus agréable. Créé d'après les travaux de Pasteur, il détruit tous les mauvais microbes de la bouche; il empêche aussi et guérit sûrement la carie des dents, les inflammations des gencives et de la gorge. En peu de jours, il donne aux dents un blanc éclatant et détruit le tartre.

Il laisse dans la bouche une sensation de fraîcheur délicieuse et persistante.

Mis pur sur du coton, il calme instantanément les rages de dents les plus violentes.

Le DENTOL se trouve dans toutes les bonnes maisons vendant de la parfumerie.

Dépot général: **MAISON FRÈRE, 19, rue Jacob, Paris.**
Le DENTOL est un produit français.

CADEAU

Il suffit d'envoyer à la Maison FRÈRE, 19, rue Jacob, Paris, cinquante centimes en timbres-poste, en se recommandant du Petit Provençal pour recevoir, franco par la poste, un délicieux coffret contenant un petit flacon de DENTOL, un tube de Pâte DENTOL, une boîte de Poudre DENTOL, et une boîte de Savon dentifrice DENTOL.

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE du Tribunal Correctionnel de Marseille

Par jugement du Tribunal correctionnel de Marseille, en date du 29 janvier 1917, rendu contradictoirement, la nommée MICOL Madeleine-Jeanne, femme Vasserot, laitière, âgée de 23 ans, née à Marseille (Bouches-du-Rhône), y demeurant boulevard Boisson, 170, a été condamnée pour délit de falsification de lait commis le 9 avril 1916, et par application des articles 1, 3, 7 loi du 2^e août 1905, 55, 52, du Code Pénal, 2 et 9 loi du 22 juillet 1867, à la peine de deux cents francs d'amende, à l'insertion par extrait dans le journal *Le Petit Provençal* et aux dépens avec contrainte par corps.

Extrait certifié conforme,
Marseille, le 21 Février 1917.
Le Greffier du Tribunal,
Signé : ILLISIBLE.

Vu au Parquet :
Le Procureur de la République,
Signé : ILLISIBLE.

ASTHME la toux et les éternuements de l'abbé LEROY arrêtent instantanément l'accès d'asthme, d'oppression ou d'étouffement, toux rebelle. Leur usage journalier procure une guérison certaine. 1 fr. 50 la boîte expédite franco contre mandat adressé à destination pharmacien 94 Rue de la République 94 à Marseille

AUTO Suis acheteur modèle déposé. Spinelly, 322, boul. National.

MATÉRIEL d'entrepen, voiles etc. Suis acheteur, Spinelly, 322, boul. National.

Religieuse donne secret pour faire cuisine et après travail de ménage. Maison Burot, à Nantes.

ON demande une employée très capable, 64, rue de la Joliette.

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE du Tribunal Correctionnel de Marseille

Par jugement du Tribunal correctionnel de Marseille, en date du 29 janvier 1917, rendu contradictoirement, la nommée PELLET Marie-Marguerite, femme Melin, laitière, âgée de 38 ans, née à Marseille (Bouches-du-Rhône), y demeurant valon des Tuves, à Saint-Anoine, a été condamnée pour délit de falsification de lait commis le 11 août 1915, et par application des articles 1, 3, 7 loi du 2^e août 1905, 52 du Code Pénal, 2 et 9 loi du 22 juillet 1867 et 1^{er} loi du 26 mars 1891, à la peine de six jours d'emprisonnement, à une amende de trois cents francs, à l'insertion par extraits dans les journaux *Le Petit Provençal* et *Le Petit Marseillais* et aux dépens avec contrainte par corps, suris à l'exécution pour la peine à l'emprisonnement.

Extrait certifié conforme,
Marseille, le 21 Février 1917.
Le Greffier du Tribunal,
Signé : ILLISIBLE.

Vu au Parquet :
Le Procureur de la République,
Signé : ILLISIBLE.

MALADIES : SECRETE ET DE LA PEAU. Guérison la plus sûre et la plus rapide par la Méthode Cassius 40 ans de succès. Consultations gratuites. 13, rue d'Aix, Marseille. Envoi de la Méthode contre timbre-poste de 25 centimes.

ON DEMANDE un bon chaudronnier.

ECOLEMENTS : Guérison rapide par le SPECIFIQUE AMERICAIN PHARMACIE DU GLOBE 34, r. d'Aubagne, 34, Marseille

Charbon de bois en sacs plombés 25 kilos, livrés à domicile. P. Cadoui, 25, boulevard Bailly.

ON demande commis, charbon, 24, F. Cannelière.

ON dem. livreurs et garçons de magasin, boulevard Garibaldi, 24, Marseille.

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE du Tribunal Correctionnel de Marseille

Par jugement du Tribunal correctionnel de Marseille, en date du 29 janvier 1917, rendu contradictoirement, les nommés 1^{er} CAULLON Bathazar-Marius, âgé de 55 ans, né à Marseille; 2^e PRIN-CLARIOT Eugénie, femme Caillon, âgée de 47 ans, née à Feyzin (Isère), tous deux laitières, domiciliés et demeurant ensemble à Marseille, rue Sainte-Philomène, 57 ou 53, ont été condamnés pour délit de falsification de lait commis le 4 mars 1916 et par application des articles 1, 3, 7 loi du 2^e août 1905, 55, 52 du Code Pénal, 2 et 9 loi du 22 juillet 1867, le mari, à la peine de trois mois d'emprisonnement, la femme à un mois d'emprisonnement et solidairement à deux mille francs d'amende. Ordonne l'affichage à la porte de leur domicile et à l'insertion par extraits dans les journaux *Le Petit Provençal*, *Le Radical*, *Le Soleil du Midi* et *Le Petit Marseillais* et aux dépens avec contrainte par corps.

Extrait certifié conforme,
Marseille, le 21 Février 1917.
Le Greffier du Tribunal,
Signé : ILLISIBLE.

Vu au Parquet :
Le Procureur de la République,
Signé : ILLISIBLE.

Campagne agrément et rapport NANS (Sainte-Baume)

Jolie maison spacieuse, 10,000 mètres vignes, nombreux arbres fruitiers, bon air et beau site. Ombrages, 12,000 francs, grandes facilités. S'adresser à Jean Eymeric, à Nans (Var), Autoubert, rue Papère.

ON dem. livreurs et garçons de magasin, boulevard Garibaldi, 24, Marseille.

Ventes ou Achats de Fonds de Commerce

Les extraitis ou avis de vente ou cessions de fonds de commerce peuvent être insérés en conformité de la loi du 17 mars 1909 dans le journal

LE PETIT PROVENÇAL aux conditions de son tarif local ordinaire. La loi stipule (article 3) que la publication doit être faite à la diligence de l'acquéreur dans la quinzaine de la date de la signature de l'acte. Cette publication devra être renouvelée du 5^o au 15^o jour après la première insertion.

Extrait ou avis contenu dans le date de l'acte, les noms, prénoms et domiciles de l'auteur et du nouveau propriétaire, la nature et le siège du fonds. Indication du délai des pour les oppositions et une élection de domicile dans le ressort du tribunal.

CHARBON DE BOIS en sacs 50 kilos domicile, minimum 100 kilos. Bureau des commandes, 13, rue de la Darse, au 2^e, de 2 h à 5 h.

SAGE-FEMME M^{lle} ARAUD 32, all. Capucines. Prêchons, Consult. 1 h. jours.

Ouvriers tâliers, chaudronniers, menuisiers, fumistes et monteurs pour chauffage central sont demandés. Soc. Anon. des Etablissements FASELO et SAVATIER, 24, rue de la République.

Entreprise de nettoyage La Phocéenne, 23-25, r. de la Palud

Le Gérant : VICTOR HEYRIES
Imp. S^{te} du Petit Provençal, rue de la Darse, 75.

Annonces Economiques "Classées"

Les ANNONCES ECONOMIQUES "CLASSÉES" doivent nous parvenir :
Le Lundi soir avant 6 heures, pour paraître le Mardi ;
Le Jeudi soir avant 6 heures, pour paraître le Vendredi.
Elles sont reçues aux bureaux du **PETIT PROVENÇAL**, 75, rue de la Darse, ou à l'Agence Havas, 51, rue Pavillon.
60 centimes la ligne. — Minimum : 2 lignes.

DEMANDES D'EMPLOIS

MUTILÉ guerre m. gauche ayant notions comptab. demande emploi écritures, surveillant ou autre. Courcier, 49, r. d'Antioche.

CHAUFFEUR-MECANICIEN belge, marié, cherche place maison bourgeoise ou autre. Cartiers, 1^{er} ord. Ecrite E. P., rue Requi-Novis, 3, Marseille.

CHEF de service commercial très au courant tous travaux bureau dem. empl. dans industr. ou banque. Ecrite Charamat, poste restante, Capucines.

JEUNE AGRICULTEUR 16 ans sachant conduire d'huile demande place. S'adresser Mme Gage, rue Fontaine-Jourdan, 6, Belle-de-Mai.

JEUNE jeune, actif, dégagé de toute obligation, demande occupation quelc. pour après-midi. Rouges, 62, rue Château-Payan.

CHEF ELECTRICIEN connaissant tous travaux d'application électrique et divers, demande place fixe, n'importe quel pays. Références sérieuses. Traite 300 fr. par mois minimum. S'adresser Bureau Journal, Forde-Beuc.

APPRENTIS TAILLEUSES

Tailleur demandé, rue Nationale, 5, au 4^e étage.

APPRENTI commis ou dégrossi, demandé, chez M^{lle} L..., rue Lapon, 150.

FEMME d'un certain âge demande place chez Monsieur seul. Ecrite Basche, chemin de la Fortune, 6, Aries (B.-du-R.).

FEMME DE CHAMBRE demandée, chez Mme Fabre, rue Augustin, 5, Capelette.

GARDE DE NUIT, demandé, de 8 heures du soir à 6 heures du matin, retraité de préférence, robuste et un peu instruit 50 à 60 ans environ et pouvant fournir petit cautionnement. Se présenter Nouvel Hôtel, 36, cours Belsunce, avec références des plus sérieuses.

JEUNE FILLE sérieuse, demandée. Mandat, 5, rue Bado, 3, rue Noailles. Se présenter après 9 heures.

FROTTEUSES au courant du nettoyage des vitres, demandées. La Phocéenne, 25, rue de la Palud.

PROPRETÉS en chaussures pour hommes et femmes demandés. P. Deunnié, 3, rue Fontaine.

LEÇONS

INSTITUT COMMERCIAL COLBERT, 6, rue des Feuillants (fondé en 1800), renseignes. Le 4 mars, nouvelle série de cours de : comptabilité, steno-dactylo, correspondance, calligraphie, français, anglais, russe, italien, japonais. Examens en mai. P. T. 7, 2^e, 3^e, 4^e. Heures spéciales pour cours réservés aux jeunes filles. Placement gratuit. Ouvert toute l'année. Examens en juillet (prix, médailles, diplômes).

COURS ET LEÇONS français, orthographe, grammaire, dictionnaire. Cours réservés aux jeunes filles qui apprennent la steno, dactylo, préparation tous examens dep. 6 fr. par mois. 25, rue Thiers, rez-de-ch., le matin, jeudi et dimanche exceptés.

PENSIONS DE FAMILLE

DAME seule prendrait pensionnaire à la campagne. Plan-de-Cuques. S'adresser rue Saint-Pierre, 8, magasin.

OFFRES D'EMPLOIS

TOURNEURS, AJUSTEURS et ouvriers décolleurs, demandés, haute paie, capacités, références exigées. Plantévin et Cie, 41, D, rue Ferrari, Marseille.

TOURNEUR, tourneurs et tourneurs en séries, demandé, Fenouil et Guirmand, rue Bonnefoy, 13.

BONS mineurs boisers demandés pour mine de lignite, Nans, 1 fr. par heure et prix faits, Société Electro, Tourves (Var).

OUVRIERS tourneurs bien rétribués, demandés, 40, rue de la République, Marseille.

LACIERS d'ouvriers demandés. Ecrite conditions à M. Nicolas, à Villeneuve-Loubet (Alpes-Maritimes).

TOURNEUR-MECANICIEN dégagé obligations militaires demandé usine Vinatié, à Cavallion (Vaucluse). Place stable pendant et après la guerre.

ON demande une femme 35 à 40 ans à l'épicerie, 49, valon Montebello, Mile Sidari.

FILLETTTE demandée au magasin boulevard de la Madeleine, 49.

ON demande une fille pour la vente magasin de porcelaine, boulevard Dugommière, 6.

MENAGE, mari valet de chambre, jardinier, un et femme cuisinière, munis de sérieuses références sont demandés. Ecrite château de Sibour, à Lançon (Bouches-du-Rhône).

OUVRIERES lindeuses demandées pour culottes chez Mme Gey, 42, rue Thiers, au 2^e étage, bien payées.

MANUFACTURE FRANCO-BELGE demande de bons ouvriers pour costumes enfants et un garçon de 15 ans présenté par ses parents. S'adresser quai du Canal, 32.

JEUNE BONNE de 15 à 17 ans, demandée. Mme V. Rouvière, rue de la Loge, 2.

OUVRIER capable comprenant forge et outillage; monter-électricien connaissant aussi travaux atelier, demandés, Compiègne, 2, rue Lafayette.

APPRENTI dégrossi coiffeuse, demandée, rue Fontaine-Rouvière, 16.

ON demande mécanicien pour atelier, avec ou sans machine, pour vestes et pantalons kaki, 66 c, rue Sainte, au 1^{er} du couloir.

ARÇON pour les courses, demandé, à la Librairie 56-58, allées de Meilhan.

MECANICIENNE demandée pour chapeaux ou pelle, Goudard, 19, rue St-Pierre, mag.

JEUNE HOMME aide-cuisine, demandé, restaurant des Postes, rue St-Cannat, 13.

OUVRIERES, demi-ouvrières, apprentis dégrossis et apprentie coiffeuse tailleur, place St-Ferréol, 11, 2^e sur l'entresol.

BONNE couchée sachant coudre et repasser, demandée, avec bonnes références, boulevard Salvator, 34, de 10 h à midi.

POMPIERES et des apprentis, demandés, chez Mezard, 125, rue de la Loge, 2.

BONNES ouvrières lingères, demandées, rue de la Paix, 4, A.

BONNE demi-ouvrière tailleur, demandée, chez Mme Giviane, 1, rue St-Sépulcre.

BONNE demi-ouvrière, demandée, Marcellini, rue Pierre-guy-Rage, 2, 3^e.

APPRENTI dégrossi tailleur, demandée, Mme Roussel, 33, rue Thubaneau, 4^e.

BONNE ouvrière pour jaquette et demi-ouvrière lingerie, demandées, chez Mme Curry, 18, rue Colbert, 1^{er} étage.

ARÇON de 12 à 15 ans, demandé, chez M. Romei, 171, confection.

DEMI-OUVRIERE tailleur et apprentie dégrossie bien payées, demandées, Mile de Cristoforo, 2, rue de la Guirlande, 5^e.

AGRI-CULTURE

GRIFFES d'asperges d'Argenteuil d'un an, 30 fr. le mille. S'adresser à Linsolas, jardinier à Bultène (Vaucluse).

CULTIVATEURS — Le fourrage manque et se vend à des prix élevés. Si vous voulez en récolter en abondance, même dans terrains incultes, et en quelques mois, j'ai pu, demandez le prix-courant spécial avec renseignements de cultures à la maison Chauvet et Bonnet, Le Thor (Vaucluse), ainsi que offre de graines potagères et semences sélectionnées, adressé franco sur demande.

MENAGE avec enfant demandé à affermer propriété, S'adresser M. Jean Marinelli, traverse Va-la-Mer, à Saint-André, maison Sésia.

ON demande à louer petite campagne 2^e jardins, envir. Château-Gombert, Les Oliviers, Plan-de-Cuques. Ecrite Bonifacio, boulevard Henri-Bodière, 22, Chartroux.

ANIMAUX

LOISELLERIE MARIÉ ROMAN, boulevard d'Althènes, à côté Vierge Dorée, achète vivanquises, perrochettes, singes, canaris en grande quantité à bon prix; pigeons; tourterelles, oiseaux exotiques et de pays. Grandes spécialités pour châteaux, villas et cages ordinaires. Avis aux amateurs; Grand choix de furets dressés garantis. La maison n'a aucune succursale en ville.

ON achete canaris toute qualité, rue de la Comète, 5, au magasin.

A vendre cheval attelé à charrette bascule chargé 500 k. Jouve, 2, rue St-Bruno.

PERDU petite chenue noire, poil ras, sans coller, répondant nom Marquise. Ecrite Bastiani, recueuse postes, La Crau (Var).

PERDU traject usine Moullet à poste Prad, sacoches contenant paye du mois, photos. Rap. contre récom. Ruffret, rue Brochier, 17, ou usine Moullet.

TROUVE dimanche 25 février, chenue chasse, manteau blanc et noir, au valon de l'Assasin. La réclamer 110, avenue d'Afrique, bar Antoinin.

PERDU dimanches environs Toulon et Aubagne, 2^e jantes amovibles complètes, récupérées. Ecrite Surie, 36, rue Guillaume-Puy, Avignon.

PERDU mouchoir marque C cont. certains p. somme à la Belle-Mal, Rapporteur contre récom, bar tiliés, 35, ch. de Saint-Martin.

AGRI-CULTURE

GRIFFES d'asperges d'Argenteuil d'un an, 30 fr. le mille. S'adresser à Linsolas, jardinier à Bultène (Vaucluse).

CULTIVATEURS — Le fourrage manque et se vend à des prix élevés. Si vous voulez en récolter en abondance, même dans terrains incultes, et en quelques mois, j'ai pu, demandez le prix-courant spécial avec renseignements de cultures à la maison Chauvet et Bonnet, Le Thor (Vaucluse), ainsi que offre de graines potagères et semences sélectionnées, adressé franco sur demande.

MENAGE avec enfant demandé à affermer propriété, S'adresser M. Jean Marinelli, traverse Va-la-Mer, à Saint-André, maison Sésia.

ON demande à louer petite campagne 2^e jardins, envir. Château-Gombert, Les Oliviers, Plan-de-Cuques. Ecrite Bonifacio, boulevard Henri-Bodière, 22, Chartroux.

OCASIONS

CAMIONS, charrettes, spécialités de voitures pour camionnage. Maison Boudin, allées de Graponne, 19-23, Salon.

CARTES POSTALES 100 sph. brom. mat. fant. ou milit. avri. Pq. fr. 3,50, départ. fr. 4,50; vues guer., fr. 3; collage gélat. fiscal, telle peint. pap. envelop. 20 cartes et 1 broché, fr. 1,50. Alvarid, 26, rue Pastourelle, Paris.

A vendre neut et d'occasion toutes marques, à toutes dimensions, pneus et chambres à air, accessoires pour autos, motos, vélos de dame; à partir de 150 fr. jusqu'à 400 francs, vélos hommes de 50 fr. jusqu'à 225 francs, vélos Réve 2 1/2 HP 2 cylindres, magnéto Bosch, 350 francs, ouvrant le dimanche, réparations cours Lioyoud, 28, Casco S.

JACHETE tout débrassé de cave, vit, meubles, vêtements, métaux. On se rend à domicile. Boéri, rue Félix-Pyat, 50.

MACHINES à coudre depuis 25 fr. et autres pour confection, vente et achat, 99, rue de la République, 25.

ACHAT de MILLANTS ou et pierres fines, rue de la République, 25.

OCASION cause départ; bureau d'art pour dame et fauteuils, pièces uniques; paravent et tableaux modernes. Ecrite pour visiter; Meydiat, 23, rue de la Paix, Marseille.

A vendre chambre et belle salle à manger, 4, rue Houvière, au 1^{er}.

APPAREILS téléphone complet, état neuf, avec piles et sonnerie à vendre. Emile, 2, rue Saint-Bazille.

TABLEAU anciens à vendre. S'adresser épicerie et bar du Siphon, la Barasse.

A vendre 6 chais, sal. manger roin usagés, pour halle de fabrication, 22, rue de la République, 22.

Gaz, 1 appareil photo 13 x 13, 1. jamba pour amputé (Pilon) neuve. Long. 26, rue Maréngo, 4, midi à 2 h.

FIL de FER usagé mais en bon état à vendre pour halle de fabrication, Buis, villa Le Hestinot, à Malpessé, Marseille.

GRILLE en FER à vend. pour rez-de-chaussée ou autres. S'adr. serrurier, 7, rue des Fréchettes.

A vendre 1 lit sommier, commode, table de nuit, tout en platane, 250 francs, allées d'Aix, 10, au 1^{er}.

CAMIONS plats à empan de 800 à 1,000 k. 2,500 à 3,000 k. occasion à vendre, place Beau-Séjour, 11, Mennepin.

TRES BELLE MACHINE à bureau, canette à coudre tous systèmes, payées plus cher qu'ailleurs, 22, rue de Villars, mag.

A CEDER double emploi, fusil chasseur, cal. 12, perc. cent., triple verrou, clé entre chiens, demi-choke dr., choke à g., bande siccité prolon., éprouvé toutes puiss., pyrox., sans défaut, portée excellent, 140 fr. S'adr. tabacs, r. Saint-Martin, Orange, à Guyonnet, qui transmettra.

A VENDRE machine à coudre, 35 fr. et autres pour confection, rue Saint-Pierre, 245.

A VENDRE machine à coudre pour confection cause mobilisation, rue du Canas, 12.

MACHINES à coudre depuis 25 francs et autres pour confection (réparations) Grand-Rue, 43, au 2^e.

NOTEUR gaz pauvre 35 chevaux avec tous ses accessoires, à vendre, marque Chaboud, Pont de Beauvoisin (Isère) situé à Malcéne (Vaucluse) démonté par l'acheteur. Four renseignements, Imbert, boulevard National, 50, Marseille.

JOLIE voiture anglaise avec harnachement à vendre. S'adresser à M. Vendrevet, quai du Canal, 4, au 2^e.

CHARRETTE 800 kilos et deux roues bon état, demandées, 70, rue de Lodi.

AGRI-CULTURE

GRIFFES d'asperges d'Argenteuil d'un an, 30 fr. le mille. S'adresser à Linsolas, jardinier à Bultène (Vaucluse).

CULTIVATEURS — Le fourrage manque et se vend à des prix élevés. Si vous voulez en récolter en abondance, même dans terrains incultes, et en quelques mois, j'ai pu, demandez le prix-courant spécial avec renseignements de cultures à la maison Chauvet et Bonnet, Le Thor (Vaucluse), ainsi que offre de graines potagères et semences sélectionnées, adressé franco sur demande.

MENAGE avec enfant demandé à affermer propriété, S'adresser M. Jean Marinelli, traverse Va-la-Mer, à Saint-André, maison Sésia.

ON demande à louer petite campagne 2^e jardins, envir. Château-Gombert, Les Oliviers, Plan-de-Cuques. Ecrite Bonifacio, boulevard Henri-Bodière, 22, Chartroux.